Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 décembre 2025
(OR. en)

16922/25

INST 458
POLGEN 243
AG 205

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	16737/25 + COR 1
Objet:	Programmation législative: Déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2026

Les délégations trouveront en annexe la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les priorités législatives de l'UE pour 2026, approuvée par le Conseil des affaires générales lors de sa session du 16 décembre 2025.

ANNEXE

Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne sur les priorités législatives de l'UE pour 2026

Dans un contexte mondial difficile et en rapide évolution, l'Union européenne doit agir dans l'unité, de toute urgence, et faire preuve d'ambition. Les orientations politiques 2024-2029 ainsi que le programme stratégique 2024-2029 guideront notre action collective. Nous sommes déterminés à renforcer la compétitivité et la résilience de l'UE. Nos mesures législatives doivent être ciblées afin de répondre efficacement aux défis actuels et de protéger les intérêts des citoyens et des entreprises, et doivent reposer sur une approche de simplification ambitieuse dans tous les domaines. C'est dans cet esprit que nous œuvrerons pour parvenir rapidement à un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel et sur la nouvelle décision relative aux ressources propres. Sur la base du programme de travail de la Commission pour 2026, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne conviennent de donner la priorité absolue aux objectifs stratégiques essentiels suivants:

Marquer l'avènement d'une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes

Nous continuerons d'œuvrer en faveur de l'intensification de la coopération et de la mobilisation d'investissements afin d'accroître la résilience de nos infrastructures et de faire en sorte d'achever notre préparation en matière de défense d'ici à 2030. Nous ferons avancer les travaux sur les propositions législatives présentées par la Commission en matière de développement commun et d'acquisitions conjointes, nous augmenterons l'approvisionnement en produits de défense européens, nous stimulerons notre base industrielle et technologique de défense[1], tout en renforçant l'interopérabilité, en fournissant les capacités de défense critiques nécessaires pour accroître de manière décisive la préparation de l'Europe en matière de défense d'ici à 2030, et en faisant progresser la réalisation d'un véritable marché unique pour les équipements de défense. Nous nous emploierons à renforcer notre sécurité commune, qu'il s'agisse de réagir aux crises de manière plus forte et mieux coordonnée, de protéger nos infrastructures critiques et nos frontières extérieures, d'améliorer la mobilité militaire, et de lutter contre la criminalité organisée. Nous maintiendrons notre soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et continuerons d'appliquer à l'égard des pays candidats un processus d'adhésion fondé sur le mérite. Nous nous emploierons à éliminer le pétrole et le gaz russes de notre bouquet énergétique et continuerons de déployer les efforts européens en faveur d'une paix juste et durable.

[1] Sans préjudice du caractère spécifique des politiques de sécurité et de défense de certains États membres et en tenant compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense, conformément aux traités.

Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification

Nous allons redoubler d'efforts pour remédier aux goulets d'étranglement qui freinent notre compétitivité, qu'il s'agisse de parvenir à une simplification ambitieuse et menée horizontalement, de débloquer l'accès aux capitaux et de faire baisser les prix de l'énergie, de stimuler les investissements, de soutenir la recherche, l'innovation et les entreprises en expansion, d'approfondir le marché unique, ou de créer une véritable union de l'énergie avant 2030. Nous accélérerons, à titre de priorité absolue, les travaux relatifs à toutes les propositions présentant une dimension de simplification ou de compétitivité. Nous maintiendrons le cap sur les objectifs climatiques de l'Union, tout en veillant à une transition vers une énergie propre équitable et juste, pragmatique, efficace au regard des coûts, socialement équilibrée, abordable et compétitive. Nous nous emploierons à renforcer notre souveraineté technologique et à soutenir les investissements dans les technologies clés, y compris l'intelligence artificielle. Nous nous emploierons à renforcer la sécurité économique de l'Europe en réduisant les dépendances stratégiques, en renforçant nos chaînes d'approvisionnement, en veillant à ce que la passation de marchés publics stimule les investissements en Europe, en nous assurant d'avoir un rôle de premier plan et d'être un acteur indispensable dans le domaine technologique, ainsi qu'en approfondissant nos partenariats, en particulier grâce au commerce.

Renforcer nos sociétés, notre modèle social et notre qualité de vie

Nous encouragerons la création d'emplois de qualité afin de veiller à ce que l'emploi moderne suive le rythme de l'évolution des besoins du marché du travail, conformément au socle européen des droits sociaux. Nous prendrons des mesures visant à remédier à la crise liée au coût de la vie, à l'accessibilité financière des logements et au logement, à laquelle sont confrontés de nombreux Européens, dans le but de soutenir les efforts déployés par les États membres, et de les poursuivre. Nous continuerons également à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, soutenant le développement de régions et de villes prospères, durables et inclusives. Nous renforcerons la compétitivité de nos agriculteurs et de nos pêcheurs, et veillerons à ce qu'ils bénéficient de conditions de concurrence équitables. Nous nous emploierons à préserver la santé de notre patrimoine naturel, qui constitue un élément essentiel de notre mode de vie européen, de notre santé, de notre sécurité alimentaire et de notre prospérité.

Approcher de façon globale les questions de la gestion des frontières et de la migration

Nous continuerons à traiter la question de la migration de manière globale, notamment par la mise en œuvre intégrale de la législation existante. Nous intensifierons et accomplirons rapidement les travaux législatifs en ce qui concerne la prévention de la migration irrégulière et la lutte contre celle-ci, les efforts visant à faciliter, à accroître et à accélérer les retours, et la lutte contre l'instrumentalisation, la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Nous sommes déterminés à promouvoir une gestion et un contrôle effectifs des frontières extérieures de l'UE, conformément au droit de l'UE et au droit international.

Protéger notre démocratie et défendre nos valeurs

Nous continuerons à renforcer notre action visant à faire respecter l'état de droit, y compris en renforçant l'indépendance et l'efficacité des systèmes judiciaires et dans le cadre du régime de conditionnalité. Nous continuerons à renforcer nos outils de lutte contre les menaces hybrides, y compris la désinformation et l'ingérence étrangère. Nous soutiendrons le journalisme indépendant et promouvrons l'éducation aux médias. Nous nous emploierons à veiller à ce que l'environnement en ligne soit sûr et inclusif, en particulier pour protéger les mineurs. Nous défendrons les droits de l'homme et les libertés publiques.

Mettre à profit notre influence et nos partenariats à l'échelle mondiale

Dans un monde incertain, l'Union européenne doit afficher sa stabilité, son équité, sa solidarité et sa force, y compris à travers un attachement indéfectible à un ordre fondé sur des règles et en poursuivant son rôle moteur en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Nous approfondirons les partenariats internationaux mutuellement bénéfiques.

Les trois institutions s'engagent à travailler rapidement et efficacement sur ces priorités communes, guidées par les principes de coopération mutuelle et loyale. Nous nous engageons également à accélérer les travaux sur les propositions législatives visant à dynamiser la croissance économique, à simplifier la législation, à réduire la charge réglementaire et à assurer une mise en œuvre et une application correctes.

En notre qualité de présidents du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne, nous suivrons de près la mise en œuvre effective et dans les délais de la présente déclaration commune.

Une attention particulière sera accordée aux propositions législatives énumérées dans le document accompagnant la présente déclaration commune, que les trois institutions s'engagent à traiter en priorité en 2026. Les progrès sur ces propositions devraient faire l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'année, à la fois pour fournir des informations actualisées sur l'état d'avancement et pour permettre de signaler rapidement tout élément susceptible de les retarder.

Propositions législatives à considérer comme prioritaires en 2026

Les trois institutions s'engagent à traiter en priorité les propositions suivantes en 2026:

Propositions	Sujet	Sous-titre DC2026
28e régime pour les entreprises innovantes	Compétitivité, marché unique et innovation	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification
Paquet "automobile"	Compétitivité	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification
Règlement sur les médicaments critiques – 2025/0102(COD)	Compétitivité	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification
Plan européen pour des logements abordables	Dimension sociale	Renforcer nos sociétés, notre modèle social et notre qualité de vie
Train de mesures sur les réseaux européens	Énergie	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification
Train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre	Dimension sociale	Renforcer nos sociétés, notre modèle social et notre qualité de vie
Propositions sectorielles relatives au CFP	Dimension budgétaire	Renforcer nos sociétés, notre modèle social et notre qualité de vie
Règlement sur le retour – 2025/0059(COD)	Migration et sécurité	Approcher de façon globale les questions de la gestion des frontières et de la migration
Propositions relatives à l'union de l'épargne et des investissements	Prospérité et compétitivité	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification
Propositions de simplification • Train de mesures omnibus IV – PME et petites entreprises à moyenne capitalisation [2025/0130, 0131(COD)], numérisation [2025/0133, 0134(COD)] • Train de mesures omnibus V – préparation de la défense [2025/0172, 0176, 0177(COD)] • Train de mesures omnibus VI – produits chimiques [2025/0531(COD)] • Train de mesures omnibus dans le domaine du numérique [en matière d'IA, 2025/0359(COD); en matière de cybersécurité et de données, 2025/0360(COD)]	Simplification	Assurer la prospérité et la compétitivité durables de l'Europe et veiller à la simplification Marquer l'avènement d'une ère nouvelle pour la défense et la sécurité européennes